

**Le cadre de travail des orpailleurs dans l'orient  
camerounais: entre précarité des chantiers et conditions  
de vie précaires des mineurs (1934-2014)**

**Introduction**

Avant la présence européenne au Cameroun, les peuples camerounais en général et ceux de la région de l'Est en particulier pratiquaient déjà l'exploitation minière artisanale. La région de l'Est regorge d'importants gisements de cobalt, de nickel, de manganèse d'or et de diamant<sup>1</sup>. L'exploitation de mines dans cette région a permis développer tout un métier : il s'agit de l'orpailleur. En fait, l'orpailleur est considéré comme, l'exploitant des mines, l'artisan minier, le creuseur d'or. L'exploitant des mines au sens de cette étude est toute personne physique qui entreprend ou conduit des travaux d'exploitation sur la mine de façon traditionnelle par des moyens coutumiers. Autrement dit, c'est toute personne qui procède à l'exploitation traditionnelle de l'or par l'emploi des méthodes et techniques coutumières (Djowe, 2016 : 14).

En sus, la région de l'Est-Cameroun est située entre les 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> parallèles de latitude nord et les 12<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> degrés de longitude est. Cette région est limitée dans sa partie septentrionale par la région de l'Adamaoua, à l'ouest par celles du Centre et du Sud, elle s'ouvre à l'Est sur la République Centrafricaine alors que sa base repose sur la République du Congo. Elle compte environ 794 963 habitants (Ango, 2001 : 73) répartis de la façon suivante: 60% dans la zone forestière avec une densité de 6,9 habitants au km<sup>2</sup>, 13% dans la zone de transition avec 4,6% au km<sup>2</sup> et 27% dans la zone de savane où la densité tombe à 2,1 habitants au km<sup>2</sup>. Dans un article fort intéressant, Voundi et al., (2019) notent que la région de l'Est concentre la grande part de ressources minières prouvées et est le principal foyer de l'extraction au Cameroun. Dans ce travail, l'intérêt est porté prioritairement sur la Kadey et le Lom et Djerem, du fait du sous-sol riche, de l'ancienneté des activités minières qui s'y déroulent et du nombre considérable d'artisans miniers qui y vivent.

---

<sup>1</sup>Décret N° 2010/374 du 16 décembre 2010 portant institution d'un permis d'exploitation minière valable pour diamant et substances connexes.

<sup>2</sup><http://wikipédia.com>, dernière modification de cette page le 26 août 2015 à 10:07. Consulté le 10 septembre 2015.

En 1934, les premières compagnies d'exploitation de l'or s'installaient dans l'orient camerounais. Cette année marque le recrutement des premiers ouvriers miniers africains dans les localités de Bétaré-Oya et de Colomine. L'implantation desdites sociétés d'extraction d'or s'accompagna dès cet instant de la création des campements miniers, qui étaient des bases de vie, où habitaient les personnels ouvriers africains.<sup>3</sup> Cependant, c'est en 2014 que l'activité minière artisanale qui souffrait des dysfonctionnements a été réglementé par le décret n°2014/2349/PM du 01 août 2014 par le Premier Ministre<sup>4</sup>. En outre, l'exploitation de l'or est devenu presque une culture à l'est-Cameroun. Comme le montre si bien Jean Kiéthegea (1982), l'exploitation de cette mine prisée a un impact social dans les sociétés africaines. En effet, bien que cette activité impacte considérablement le couvert végétal de la zone d'exploitation (Adamou Hassan, 1999 : 22) le travail de l'or contribue à l'amélioration des conditions de vie des exploitants (Ndih, 2000). Le travail est devenu une culture dans les anciennes sociétés africaines en général, au point où les mineurs ont développé les techniques artisanales d'exploitations (Kiéthegea, 1982). Cependant, la diversité des ressources minières que regorge l'Est-Cameroun alimente les convoitises des compagnies minières internationales et locales (Tchindjang et al., 2015). De ce fait, les localités de Colomine et de Bétaré-oya et de Kambélé connaissent une forte dynamique extractive. L'implantation des investisseurs étrangers dans ces localités a entraîné la mécanisation de l'exploitation aurifère. Comme le montre Jeffrey Bury (2004), la présence des investisseurs étrangers a rehaussé le niveau de vie des populations riveraines à travers la réalisation des projets à caractère social et la création des emplois. Abordant dans le même sens, Massiké Loké Martial (2005) décrit les impacts de cette activité sur la scolarisation, l'environnement et le coût de la vie à Bétaré-oya. En plus, l'extraction aurifère dans les localités de Colomine, de Bétaré-oya et de Kambélé a entraîné une ruée de personnes venues d'horizons divers et un boom démographique à l'Est-Cameroun. À cet effet, les problèmes d'emploi et d'insécurité se posent et s'ajoutent aux difficultés d'accès à l'eau potable et à la problématique d'accaparement des terres agricoles (Banesé, 2020 : 56).

L'une des conséquences de cette activité est la constitution des réseaux de contrebande et le problème de redistribution de la rente minière confisquée par les « autocraties prédatrices » (Dzala-Kilouta, 2006). En effet, l'implantation des compagnies minières fut le moteur principal de la genèse et de la croissance numérique des orpailleurs. Ceci donna une ampleur véritable voire une importance à l'orpaillage à Colomine, Bétaré-oya et Kambélé. Toutefois, l'espace d'expression du

---

<sup>3</sup> Entretien avec Gérald Bouba, Bétaré-Oya, 29 août 2016, 63 ans.

<sup>4</sup> Confer décret n°2014/2349/PM du 01 août 2014 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2014/1882/PM du 04 Juillet 2014, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2002/648/PM du 26 Mars 2002 fixant les modalités d'application de la loi n° 001 du 16 Avril 2001 modifiée et complétée par la loi n° 2010/011 du 29 Juillet 2010 portant Code Minier

travailleur de mines de l'Est-Cameroun pose le problème de sa précarité dans un contexte de domination impérialiste. Pris dans cet étau, la condition du mineur suscite ainsi la curiosité. Ce travail apporte une modeste contribution à la connaissance de l'environnement de travail de l'orpailleur jusqu'ici peu connu par la communauté scientifique et les pouvoirs publics. En fait, si l'attrait pour l'exploitation de l'or demeure certaine, il n'en reste pas moins vrai que, l'amélioration de la manière d'être des orpailleurs laisse à désirer. De ce fait, la question centrale qui oriente l'analyse est de savoir : quel est la condition de travail de l'orpailleur dans les champs de mine de l'est-Cameroun entre 1934 à 2014 et comment celle-ci impacte sur sa vie ? Cette étude fonde une réflexion scientifiquement outillée et soutenue sur la présentation du site minier comme milieu de travail de l'orpailleur, les types d'outils de travail des extracteurs d'or et l'organisation sociale en milieu professionnel à Colomine, Bétaré-oya et Kambélé de 1934 à 2014. Notre propos consiste à étudier les infrastructures et les chantiers de travail des orpailleurs, d'analyser la qualité du matériel de travail et d'examiner l'environnement social et les revenus des orpailleurs à l'est-Cameroun de 1934 à 2014.

## **1. Les infrastructures et les chantiers de travail des orpailleurs, 1934-2014**

Les sites miniers et/ou les chantiers sont des lieux où sont extraites et parfois traitées des substances naturelles. Les orpailleurs travaillent dans des milieux précaires caractérisés par la promiscuité de leur camp de vie, et sont exposés aux intempéries diverses.

### **1.1. La précarité des chantiers miniers et la promiscuité des camps de vie des orpailleurs, 1934-2014**

L'exploitation de l'or contrairement à celle du pétrole s'effectue sur des sites d'extractions à ciel ouvert ou à l'intérieur du sol. Les sites miniers qu'on retrouve dans la région de l'Est sont des chantiers de moindre envergure du fait de l'exploitation artisanale depuis l'installation des compagnies minières coloniales dans cette partie de pays.

Ainsi, pour la seule année 1929, l'administration coloniale accorda plus de 200 permis d'exploration et d'exploitation des minerais d'or aux individus et entreprises au Cameroun. En 1934, l'on dénombre déjà plus de 200 permis d'exploitation pour l'or et une dizaine de sociétés à côté des personnes physiques indépendantes et titulaire des permis spéciaux qui exploitaient de l'or".<sup>5</sup>C'est ainsi que dans la région de Bétaré-Oya, furent créées plusieurs sociétés dont la toute première appartenait à un français René Merlin, titulaire du premier permis d'exploitation minière depuis le 28 décembre 1935. Ce dernier opéra jusqu'en 1949. Ensuite, la même année, la Compagnie Minière Équatoriale (CEM) s'est vu attribué

---

<sup>5</sup>Bulletin de la direction des mines et de la géologie, 1969, p.96.

plusieurs permis d'exploitation, notamment le n° 2,3,6,7 et 8 délivrés en 1935. Un an plus tard, André Pargny et Dard ont respectivement été titulaires des permis d'exploitation n° 4 et 5 en faveur de l'arrêté du 28 décembre 1936. Dard et Merlin s'associèrent en août 1938 pour créer l'Entreprise Dard et Merlin (ENDEM). Ces différents pionniers furent suivis dans cette lancée par la Société Minière de l'Est-Cameroun (SOMINEC), la Société Minière du Lom et Kadey (SMLK) dirigée par Pierre Marie Vidal. La Compagnie Minière Coloniale (CMC) débuta l'exploitation minière en avril 1936 avec Caesens comme ingénieur-directeur et Lafray mécanicien. Louis Schuller engagea le processus d'extraction de l'or en 1937 avec Daniel Mathys comme directeur-associé. Lorethan quant à lui, commença l'exploitation en décembre 1943. Son camp situé dans la région de Dang Patou est dirigé par Gloor et Ribordy. La Société Minière de Bétaré-Oya (SMB) naquit en janvier 1948 de la fusion de la CEM et ENDEM avec Petel comme directeur.<sup>6</sup> En réalité, au cours de la période coloniale, les chercheurs d'or sont essentiellement des expatriés d'origine française, anglaise, belge ou grecque. Les plus connus dans la zone de Bétaré-Oya et de Colomine sont entre autre Petel et Daniel Mathys.<sup>7</sup> Leurs compagnies minières utilisèrent dans ces localités une main-d'œuvre abondante estimée à 5000 (cinq mille) âmes. En 1949, on dénombre 3640 Africains travaillent dans 11 compagnies minières aux environs de Bétaré-Oya aux côtés de 39 Européens.<sup>8</sup>

En outre, recrutés pour travailler au compte des compagnies minières coloniales, les orpailleurs lorsqu'ils ne pouvaient se loger dans les habitations construites par les expatriés, créaient en général des villages spontanés à proximité des sites d'extraction. Là, les artisans miniers s'abritaient dans des huttes de branchages et de paille qui ne présentaient aucune commodité et étaient exposés aux intempéries. Ces abris de fortune étaient dépourvus de toutes infrastructures hygiéniques.

Les sites d'extraction dans lesquels travaillaient les ouvriers miniers pendant la période coloniale ne présentaient aucunement les mesures garantissant la sécurité des hommes et des femmes qui y travaillaient (Banesé, 2020). Selon Gérald Bouba, fils d'ancien ouvrier, « le travail dans les sites était hostile et des accidents étaient fréquents. Les compagnies minières employaient, aménageaient pour certaines des routes pour faciliter l'accès afin de rallier les unités de traitement »<sup>9</sup>. Par ailleurs, l'aspect physique des sites d'extraction de l'or modifiait la géographie de l'espace par l'effet négatif de cette activité sur l'environnement. Il faut noter tout de même que la création des sites dans les localités de Colomine, et de Kambélé a eu pour conséquences la coupe des arbres, le détournement du lit des cours d'eau, par la qualité physicochimique de l'eau et la destruction des berges des cours d'eau

---

<sup>6</sup> ANY, DOM 656, mines et carrières, réglementation, permis miniers, taxes, affaires diverses, 1921-1946.

<sup>7</sup> Entretien avec Armand Ndouma (67ans) et Justin Litina (62 ans), Bertoua et Batouri, le 19 mai 2016.

<sup>8</sup> ANY, 1AC504, Rapport annuel du service des mines, 1948-1950.

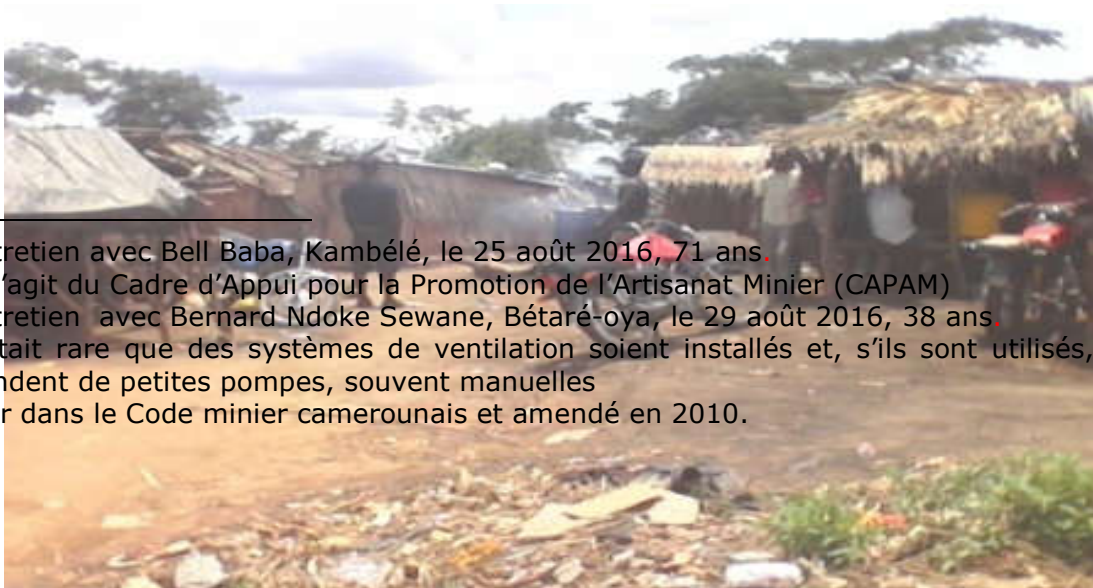
<sup>9</sup> Entretien avec Gérald Bouba, Bétaré-oya, le 20 août 2016, 63 ans.

(Djowe, 2016 : 66). Ces destructions en période de pluies ont exposé davantage les orpailleurs à des inondations importantes. Une cinquantaine d'année plus tard, la situation du milieu habituel de travail de ces derniers n'a pas beaucoup changé si ce n'est qu'elle s'est dégradée davantage.

En effet, l'exploitation traditionnelle de l'or était interdite aux populations locales. Les orpailleurs locaux travaillaient donc pour la plupart pour leur propre compte dans la clandestinité. Cette interdiction rendit de plus en plus précaire l'ouvrier minier qui, pour échapper au contrôle, développa l'exploitation à base de la technique des tunnels. Cette méthode était plus pratiquée par des orpailleurs de l'ethnie kakaqui opéraient le plus dans les sites situés dans la localité de Kambélé. D'après Bell Baba<sup>10</sup>, chef de village Kambélé III, « pendant la période 1960- 1970, le village a enregistré plusieurs cas de décès du fait des éboulements causés par la pratique récurrente de la technique des tunnels ». Cependant, malgré la reconnaissance des exploitants traditionnels par les autorités en 1974, puis en 2003 par le gouvernement camerounais avec la création d'une structure d'encadrement<sup>11</sup>, les sites et chantiers d'extraction d'or demeurent des cimetières pour ceux qui y travaillent.

L'environnement de travail des ouvriers miniers de Colomine présente les mêmes signes de dangers. En s'appuyant sur les propos de Bernard Ndoke Sewane<sup>12</sup>, des cas fréquents de blessures ainsi que des accidents mortels à la suite de glissements et des éboulements de terrain et des asphyxies dus à l'absence de ventilation<sup>13</sup> adéquate sont fréquents. Des mineurs interrogés décrivent plusieurs cas dans lesquels des hommes qui travaillaient à Kambélé avaient été grièvement blessés ou estropiés. Selon eux, beaucoup d'accidents ne sont pas enregistrés correctement, voire ne sont pas signalés. Les risques encourus par les mineurs de Kambélé sont aggravés par le fait que, pour atteindre le minerai, ils creusent souvent des puits profonds, atteignant dans certains cas plus de 100 mètres, alors que le Code minier autorise une profondeur maximale de 30 mètres seulement<sup>14</sup>. Pourtant, il existe des minerais logés à plus de 30m de profondeur. À plus de 30m, l'orpailleur devrait faire recours à une machine d'extraction. À cela, l'on note l'insalubrité et la promiscuité (voir photo n°1) qui caractérisent le milieu de vie des orpailleurs.

**Photo n°1 : Le campement des orpailleurs du site minier de Tigama à Colomine en 2019.**



<sup>10</sup> Entretien avec Bell Baba, Kambélé, le 25 août 2016, 71 ans.

<sup>11</sup> Il s'agit du Cadre d'Appui pour la Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM)

<sup>12</sup> Entretien avec Bernard Ndoke Sewane, Bétaré-oya, le 29 août 2016, 38 ans.

<sup>13</sup> Il était rare que des systèmes de ventilation soient installés et, s'ils sont utilisés, ils dépendent de petites pompes, souvent manuelles

<sup>14</sup> Voir dans le Code minier camerounais et amendé en 2010.

**Source :** Cliché DjowéYamo Edith, photo prise le 29 août 2016 à Colomine.

Cette photo présente l'état d'un campement et la promiscuité qui la caractérise. Ce site minier abrite plus de 600 personnes constituées d'hommes, femmes et enfants tous vivant dans des conditions hygiéniques déplorables. C'est un véritable centre où on trouve de petits commerces, qui servent de point de ravitaillement des orpailleurs et des poubelles côtoient des maisons toutes construites en matériaux provisoires. En plus de la précarité des campements, les ouvriers miniers dans leur travail d'exploitation de l'or sont livrés à toutes formes d'intempéries.

## **1.2. L'exposition des artisans miniers aux intempéries diverses**

Le travail de la mine exige de la part du travailleur de disposer de toutes ses aptitudes, notamment de la force physique. La rudesse du travail au regard des méthodes artisanales employées s'avérait être des critères recherchés par les compagnies minières coloniales dans le recrutement de leurs ouvriers. En effet, les sociétés veulent réduire les risques de perte de leurs ouvriers. Le recrutement était donc sélectif et ceux appelés « gros bras » étaient les plus sollicités<sup>15</sup>. Une fois recruté, l'orpailleur travaillait sous les ordres des contrôleurs européens (intendant, contremaître) qui devait dès le lever du jour rallier le chantier. En fonction de la tâche qui lui était attribuée, l'ouvrier de mine travaillait en compagnie des autres ouvriers durant toute la journée soit sous le soleil, soit sous la pluie selon la saison. Lorsque pendant les travaux d'excavation survenait une pluie, l'intendant qui pouvait s'abriter facilement par rapport aux autres, s'assurait tout de même que le travail continuait.<sup>16</sup>

Depuis la fermeture des compagnies minières coloniales, la situation n'a guère changé car, les orpailleurs continuent de façon délibérée à s'exposer aux intempéries (Voir photo n°2). Pour s'en convaincre, leur niveau d'éducation pourrait être convoqué pour expliquer cet état de

---

<sup>15</sup> Entretien avec Hai-to Simphorien, Colomine, le 20 août 2016, 42 ans

<sup>16</sup>Ibid

chose (Adamaou, 199). Les orpailleurs sont essentiellement constitués des populations villageoises, « illettrées » et « analphabètes <sup>17</sup> ». Cela témoigne à suffisance que la majorité de ces populations ne mesure pas le degré de dangerosité auquel elle est exposée. Selon les informations recueillies auprès du CAPAM antenne régionale de Bertoua entre 2005 et 2010, la ville de Kambélé a enregistré des centaines de cas de décès issues de noyade<sup>18</sup>. Depuis 2003, le Cadre d'Appui pour la Promotion de l'Artisanat Minier s'emploie à travers l'entremise des Gigamine à sensibiliser ces derniers sur la nécessité de disposer des équipements de protection.

**Photo n°2 : Groupe d'orpailleurs exposés à la canicule au chantier Tigoup à Bétaré-oya en 2016**



<sup>17</sup>ANY, Le travail indigène APA 10357/4 renseignement 1922 copie – 1931.

<sup>18</sup> Entretien avec Hobi, Bertoua, le 30 août 2016, 43 ans.



**Source :** Cliché Edith DjowéYamo, photo prise le 30 août 2016 à Bétaré-oya.

Cette photo est prise au chantier de Tigoup le 30 août 2016. Elle présente les orpailleurs en plein lavage du gravier minéralisé. Ceux-ci ne disposent aucun équipement de protection. Ces exploitants de mines qui travaillent durement sans repos sont exposés à la canicule. Ils lavent le gravier pour recueillir la poudre contenant de l'or.

### **1.3. Inexistence des équipements de protection**

L'importance du port des équipements de protection par les ouvriers des mines n'est plus à démontrer. En effet, l'exploitation de l'or est une activité assez dangereux pour la sante. Elle exige des mesures de sécurité et de protectio. Or, c'est un aspect qui avait délibérément été négligé par les compagnies minières coloniales qui employaient les ouvriers. Dans un contexte de colonisation, les propriétaires des compagnies minières avaient la possibilité de contraindre les ouvriers africains et camerounais à travailler sans équipements. Pourtant, le « Blanc » qui supervise le travail en dispose des chaussures de sécurité, des gans, des casques et des lunettes. C'est ainsi que dans les sites d'extraction, l'on a pu observer une discrimination entre « Blancs équipés» et « Noirs non équipés ».

Certaines entreprises ont néanmoins compris la nécessité de doter leurs employés du matériel de protection. C'est le cas de la compagnie minière de Bétaré-Oya en 1940, après avoir constatée un nombre important de perte en l'espace de quelques années du fait des accidents de travail.<sup>19</sup> La distribution du matériel de protection n'était accordée qu'à ceux qui s'occupaient de l'excavation. Seuls les ouvriers les plus habiles considérés comme ceux des travailleurs les plus rentables pouvaient percevoir une paire de gan voire un casque<sup>20</sup>.

L'orpailleur est cet individu qui est démuni et qui pratique l'exploitation traditionnelle de l'or pour assurer sa suivie. Autrement dit, ce dernier se nourrit, s'habille et se soigne à partir du revenu qu'il tire de son activité. La pratique artisanale au-delà des méthodes qu'elle emploie réduit le peu d'argent qu'il gagne. Concrètement, pour obtenir le matériel de travail et pour se nourrir durant toute la période que dure l'extraction, il doit s'approcher de son « serviteur ». Le serviteur est l'acheteur clandestin qui met à la disposition de son livreur d'or, le matériel et les moyens nécessaires à charge pour lui de mettre plus tard à sa disposition l'or vendu et au prix fixé par le collecteur. Cette situation de précarité et d'incertitude n'est pas de nature à encourager les artisans miniers à se procurer des équipements pour assurer leur protection pendant leur travail.

Il ressort des échanges avec ceux des orpailleurs interrogés, qu'ils connaissent l'importance de l'usage des équipements de protection dans

---

<sup>19</sup> ANC, 2 AC/187 ouvriers miniers et état de santé, CMB 1945.

<sup>20</sup> Entretien avec Bernard Ndoke Sewane, Bétaré-oya, le 29 août 2016, 38 ans.



l'orpaillage. Pourtant, les séquelles sont visibles sur les mineurs. Dans les sites d'exploitation d'or, il n'existe pratiquement aucune protection personnelle, aucun équipement sanitaire, aucune médecine préventive et aucune protection sociale, les logements de ces orpailleurs sont indécents. La photo **numéro 3** présente les séquelles de la non-utilisation des gants de protection.

**Photo n°3 : Séquelles de la non utilisation des gants de protection (2016)**



**Source :** Cliché Edith DjowéYamo, photo prise le 28 août 2016 à Colomine

Cette photo montre les séquelles sur la main d'un orpailleur abimée par la pioche, la pelle et la barre à mine à cause du non usage des gants de protection. En quinze (15) ans d'activités en tant qu'orpailleur, cet exploitant n'a utilisé d'équipements de sécurité. En fait, les outils de travail sont essentiels dans l'activité d'orpaillage. La section qui suit contribue à la connaissance des matériels utilisés par les orpailleurs à l'est-Cameroun.

## **2. La qualité du matériel de travail : 1934-2014**

L'orpailleur entre 1934 et 2014 a utilisé une gamme variée d'outils qui au fil du temps a suivi l'évolution des techniques et méthodes de son travail. Les moyens d'exploitation traditionnelle de l'or sont soit coutumiers, c'est-à-dire, l'usage des outils de fabrications locales qui fait appel au génie créatif de l'artisan minier ; soit du matériel manufacturé lorsqu'il ne s'agit pas purement et simplement des outils qui subissent l'influence de l'avènement de la mécanisation.

## 2.1. Les adaptations locales des outils

Les adaptations locales sont constituées des palliatifs nés du souci de continuer avec l'utilisation des outils auxquels les orpailleurs n'ont plus facilement accès. C'est le cas avec les slices et autres tables de lavage en vogue à l'époque coloniale mais, indisponibles aujourd'hui pour des raisons diverses. L'accès difficile ou impossible aux équipements technologiques appropriés fabriqués hors du pays et l'ignorance des procédures de leur importation constituent les raisons pour lesquelles les adaptations locales sont courantes dans divers chantiers. Dans cet élan, le *guété* ou le *zololo* fait le travail de lavage à la place de la table, le *koutoukoutou* remplace le tamis. Leur confection a entraîné le développement de toute une intelligence dans ce sens, même si, les fabricants-revendeurs des tables traditionnelles de lavage sont comptés au bout des doigts. Généralement, les orpailleurs fabriquent pour eux-mêmes et peuvent emprunter à ceux qui n'en possèdent pas lorsque le lavage de son gravier n'est pas imminent.

Le *guété* qui joue le même rôle que le *zololo* diffère de ce dernier au niveau du matériau utilisé. Le premier est directement issu de l'écorce de l'arbre qui porte son nom tandis que le second est une petite pirogue dont l'extrémité supérieure est fermée et l'inférieure ouverte.

L'utilisation de ces tables traditionnelles dépend de la profondeur des eaux. De ce fait, le *guété* est utilisé dans un cours d'eau barré. L'eau est orientée vers l'emplacement précis du *guété* surmonté par le *koutoukoutou* fabriqué à base de bambou ou d'un morceau de tôle. Sur ce tamis, est déposé le gravier qui est soumis à l'effort conjugué de l'eau et du laveur. Les cailloux volumineux sont séparés par le bon soin du laveur de sable fin qui se dépose directement au fond du *guété* ensemble avec de l'or.

Le *zololo* quant à lui est utilisé dans les trous d'or où le gravier minéralisé est enlevé. En raison de l'importance de la distance qui sépare l'emplacement du gravier du cours d'eau, l'artisan minier installé directement deux fourches légèrement inclinées vers le bas du *zololo*. Deux personnes au moins sont nécessaires pour la bonne utilisation de cette table traditionnelle. La première personne s'occupe de puiser à l'aide de la pelle *bokassa* le gravier préalablement entassé non loin du lieu de lavage et de le reverser dans le *koutoukoutou*. Une deuxième personne appelée en Sangobolongoverse de l'eau sur le gravier contenu dans le tamis. A ce stade du travail, c'est celui qui est en charge de puiser et de verser le gravier dans le tamis qui s'emploie à remuer le contenu du tamis jusqu'au moment où le sable fin se déverse dans le *zololo*. Il verse les cailloux restants dans l'eau stagnante du trou d'or.<sup>21</sup> A la fin de cette phase du travail, le sable qui s'est déposé au fin fonds du *guété* est repris dans une bâteau pour la séparation de l'or du noir à l'image du clean up des exploitants miniers de l'époque coloniale.

---

<sup>21</sup> Entretien avec Robert Nbotou, Bétaré-oya, le 29 mai 2016, 55 ans.

De l'avis de Bouba Gérald, les tables de fabrication artisanale sont très courtes avec une pente relativement forte. La non maîtrise du débit nécessaire pour le lavage augmente les risques de perte d'or lors du lavage.<sup>22</sup>

Les outils de fabrication locale s'étendent également au concassage et au broyage du gravier. L'usage du mortier et du pilon sont fortement mis en contribution comme l'illustre les photos ci-dessous.

#### **Photo n°4 : Pioche, pilon et mortier des orpailleurs**



**Source :** Cliché Edith Djowé Yamo, photo prise le 28 août 2016 à Colomine

La première image présente les outils de travail des orpailleurs. La seconde quant à elle montre une famille d'orpilleur en pleine séance de broyage du gravier minéralisé à l'aide des mortiers. Cependant, ces outils sont progressivement abandonnés au profit des matériels semi-modernes.

### **2.2. L'influence de la mécanisation sur la qualité du matériel**

Les outils utilisés par les extracteurs d'or ont évolué dans le temps et véritablement influencé par la mécanisation. Les outils tels que les slices et autres tables de lavage très prisés à l'époque coloniale aujourd'hui ont subi une transformation. En principe, les ouvriers miniers dans le souci de maximiser leur gain intègre des "technologies nouvelles" que drainent la mécanisation. En 1944, Paul NtepGweth faisait savoir aux exploitants miniers que l'usage des engins permet l'extraction de beaucoup d'or surtout celles des terrasses du Lom et de plusieurs rivières du Cameroun sans compter celui des filons (Ntep et al, 2001). Pour les administrateurs coloniaux, les compagnies minières devaient gagner davantage en recrutant moins d'orpailleurs en lieu et place des machines.

Daniel Mathys, Emile Fischer et la SOMINEC (Société Minière de l'Est-Cameroun), inspirés de cet appel du chef de service des mines,

---

<sup>22</sup> Entretien avec Gérald Bouba, Bétaré-oya, le 20 août 2016, 63 ans.

procédèrent à la mécanisation de leurs chantiers dans la zone de Colomine au lieu « Trou de rat ». Pour concrétiser leur ambition, la Société Minière de Bétaré (SMB) de René Merlin se dote d'une dragline pour l'abattage et le chargement en trémie du gravier; une usine fixe pour le lavage alimentée par des convoyeurs puis, une usine mobile terrestre alimentée par une sauterelle. Schuller quant à lui commande et reçoit un scaper qui est mis en service en 1950. Fischer enrichit ses équipements d'un bulldozer et un monitor pour l'abattage des éluvions.<sup>23</sup> Au moment de l'exploitation, toujours coordonnée par les miniers expatriés, le lavage s'effectuait dans des slices ou des tables fixes. L'eau captée en amont est dérivée de chaque côté du flat par des canaux. Dans l'accomplissement des tâches, les miniers recrutent des pousseurs et des laveurs.<sup>24</sup> Mais les résultats obtenus sont plus ou moins loin des attentes pour des raisons diverses.

Depuis l'arrivée des chinois en 2010, les orpailleurs fabriquent des machines miniaturisées pour le lavage du gravier. Mais ces adaptations sont faites selon les circonstances et concernent le matériel (le gravier à concasser) et l'appareil de lavage. L'usage des tamis introduit par les chinois augmente la capacité de rétention de l'or, ceci au détriment des techniques anciennes qui sont de moins en moins pratiquées. Les orpailleurs utilisent des bâchées qui sont en fait des cuvettes en aluminium de 60 centimètres de diamètre environ. Cet ustensile est soit utilisé seul du début à la fin du processus, soit pour la finition du processus de lavage dans le cas où l'artisan utilise le *zololo* ou le *guété*. Il s'agit dans ces deux derniers cas des tables faites artisanalement à l'aide des fûts coupés et troués ou tout simplement à base de l'écorce du *guété*. Ceux des orpailleurs qui travaillent avec les méthodes anciennes intègrent néanmoins le tamis. C'est ce qu'on peut apercevoir sur les photos suivantes.

**Photo n°5 : Mélange d'outils traditionnels aux outils modernes dans le lavage du gravier en 2016.**

---

<sup>23</sup> ANY 1AC504, Rapport annuel du service des mines, 1948-1950, feuille 29.

<sup>24</sup> Entretien avec Iya Ouba Aladji, Bertoua, le 16 avril 2016, 62 ans.



**Source** : Cliché DjowéYamo Edith, photos prises à Colomine et Bétaré-oya

Ces photos mettent en exergue l'usage à la fois du *Zololo* et du tamis moderne (en couleur verte sur la photo) pendant la phase de lavage. Dans les deux cas, il ya utilisation du tamis, introduit dans le lavage artisanal du gravier depuis l'entrée de la mécanisation chinoise de plus en plus présente dans les sites. En plus des ces outils, d'autres matériels ont été introduits. Il s'agit des ceux dits manufacturés.

### 2.3. Les outils manufacturés

Les outils communément utilisés par les extracteurs d'or sont la sonde, la pelle, la barre à mine et la pioche, tous indispensables pour l'excavation. La brouette est utilisée pour le transport du gravier. La sonde est un morceau de fer à béton lisse d'environ deux mètres de long. Elle est la pièce maîtresse de la prospection. La pelle utilisée pour l'orpaillage est connue sous le nom de "pelle bokassa". Elle est très différente, aux yeux des artisans, des pelles ordinaires qu'utilisent les maçons ou les agriculteurs. La pelle « Bokassa » est solide, légère et faite en acier. Le prix de ces pelles atteint souvent 25000 F (vingt-cinq mille francs).<sup>25</sup> En temps normal, la pelle coûte 10 000 F (dix mille francs). Elle est d'origine japonaise, importée en RCA avant d'être rachetée par les collecteurs et autres commerçants et revendue aux artisans miniers camerounais.<sup>26</sup>

La barre à mine est utilisée pour "casser le gravier" avant de le sortir du trou. C'est une barre de fer de cinq centimètres de diamètre environ avec un bout qui est soit pointu soit aplati. Elle est néanmoins

<sup>25</sup> En 1992, la pelle a coûté 25000 F dans la ville de Bétaré-Oya et ses environs. Ceci peut s'expliquer par la croissance des effectifs des orpailleurs à la suite de la fermeture de la SCT en 1990.

<sup>26</sup> Entretien avec Abdoulaye Souleyman, Bétaré-oya, le 26 août 2016, 48 ans.



disponible dans les quincailleries au prix de 6000 F le mètre. Mais aucun de nos informateurs n'a avoué avoir acheté sa barre à mine dans une quincaillerie.

La pioche joue le même rôle que la barre à mine. La barre à mine est préférée pour des raisons de sécurité. Le gravier est composé des cailloux et du sable. Et dans ce cas, l'utilisation de la pioche présente des risques certains. Dans le cas où la pioche entre en contact violent avec une pierre (Confère photo n° 6), celle-ci est à même de blesser le piocheur. Elle est de moins en moins utilisée dans les chantiers miniers que nous avons visités. La brouette était beaucoup plus utilisée dans les années d'avant indépendance par les exploitants miniers. Ceci à cause de l'importance en volume du gravier à laver et les distances qui séparent les lieux de production de la table de lavage. C'est ce qui justifie l'existence d'une organisation et d'une structuration de l'orpaillage.

### **3. L'organisation sociale de l'orpaillage et les revenus des orpailleurs à l'est-Cameroun de la période coloniale à 2014**

Les sites d'extraction d'or dans la large zone aurifère que constitue notre cadre d'étude, apparaissent très souvent comme des « *no man's land* », qui brillent par la grande absence de l'État. Pourtant, des modèles d'organisation traditionnels sont calqués sur des structurations villageoises. Ces modèles sont caractérisés par un esprit communautaire à l'instar de l'organisation coutumière du temps de travail sur les sites d'orpaillage et du rôle joué par les femmes et les enfants.

#### **3.1. L'organisation des orpailleurs sur les sites d'exploitations**

De l'extérieur, l'orpaillage apparaît comme une activité inorganisée, voire anarchique. Cela n'est qu'une apparence car, l'orpaillage épouse de très près les formes d'organisation des structures villageoises, communautaires et familiales. L'activité artisanale repose sur un ensemble de prescriptions coutumières acceptées de tous. Ces prescriptions verbales constituent des systèmes d'organisation cohérents et originaux. Leur originalité reste profondément marquée par l'esprit communautaire, élément indispensable à la règle coutumière comme source de droit. Les sites ont leurs règles que tout orpailleur accepte d'avance en venant s'y installer.<sup>27</sup> L'accès aux sites est accordé à tous, à condition de se soumettre aux règles en vigueur et la violation de ces règles est soumise à des sanctions. Caractérisé par ses pratiques coutumières, l'orpaillage est d'une rigueur qui frappe impitoyablement tous les délits commis sur les sites<sup>28</sup>. A titre d'exemple, on citera les interdits suivants : les rapports sexuels et les vols sur les sites ; l'accès des cordonniers et l'introduction du chien sur les sites en activité et le travail sur les sites les lundis.

---

<sup>27</sup> Entretien avec Hai-to Simphorien, Colomine, le 20 août 2016, 42 ans.

<sup>28</sup> Entretien avec Armand Ndouma, Colomine, le 27 août 2016, 67 ans.

Au niveau de la structure organisationnelle, l'orpaillage traditionnel repose sur un ensemble de groupes socioéconomiques pouvant être catégorisés en deux grands ensembles à savoir le patronat et les employés. Le patronat est également constitué du propriétaire de la terre et du propriétaire du site. Le propriétaire de la terre est l'héritier du terroir villageois, alors que le propriétaire du site est l'autorité centrale des sites d'orpaillage. Il est choisi par tirage au sort parmi les notables et les propriétaires terriens et prend toutes les décisions concernant les travaux d'orpaillage à l'intérieur du terroir. Les employés, ayant des tâches bien précises, sont constitués. Ce sont entre autres les ordonnateurs de sacrifices rituels, le forgeron et le mécanicien, le commerçant ambulant ou acheteur d'or.

L'organisation du travail proprement dit de l'orpaillage sur les sites est articulée autour de la durée et des horaires de travail. Au cours de la collecte des données, il est ressorti que les orpailleurs sont en général pleinement occupés. Plus de 50% travaillent souvent de 08heures à 17heures (soit 09heures de temps par jour), cela suit un modèle bien établi. Il se fait de façon saisonnière dans le respect des usages, selon plusieurs modes d'organisation et d'intervenants.

Pour ce qui est de l'organisation, elle se situe à deux niveaux à savoir familiale et de groupe. Lorsque qu'il s'agit de la famille, les gains qui en résultent sont généralement détenus et gérés par le chef de famille. Or, l'organisation en groupe, accorde les mêmes droits, sur la mine ou le puits d'extraction qui appartient à tous les membres du groupe. La production est immédiatement partagée en fin de journée entre tous les membres, conformément aux règles établies par le groupe<sup>29</sup>. Cette forme d'organisation impose une certaine discipline et un respect des principes traditionnels et exige une honnêteté vis à vis de soi et envers les autres membres du groupe.

Il existe également l'organisation en Groupements d'Initiative Commune des Artisans Miniers (GICAMINE) ou mutuelle. Cette forme d'organisation est apparue depuis 2003 avec création du CAPAM qui regroupe en général 40 à 50 orpailleurs d'un même village qui s'organisent pour exploiter un même site. La raison principale étant l'association des efforts et des « capitaux » afin de mieux pouvoir rétribuer le travail et d'augmenter l'efficacité de l'exploitation. Ces GICAMINE disposent d'une structure organisationnelle formelle et de petits matériels d'exploitation, investissent en général leurs productions dans l'initiation de projets communautaires et le développement de la coopérative en petite entreprise minière.

Les cas d'organisation sous forme de prestation de service<sup>30</sup> sont structurés sur des postes spécialisés et sur la base des trois principaux intervenants que sont : d'abord, le propriétaire de la mine qui prend à sa charge tous les frais liés à l'exploitation du puits et à la fourniture de la nourriture aux mineurs et aux autres prestataires de service qui travaillent

---

<sup>29</sup> Entretien avec David Darman, Colomine, le 29 août 2016, 39 ans.

<sup>30</sup> Voir en ce sens l'arrêté fixant les attributions du CAPAM.



dans son puits et pour son compte. Ensuite, les mineurs/puisatiers qui sont payés par le propriétaire de la mine sur la base d'un montant forfaitaire, en fonction de la production et les laveurs qui assurent la remontée du minerai du fond du trou (puits), le transport vers le site de traitement, le broyage et le lavage. Dans la plupart des sites, ce travail est généralement réalisé par les femmes qui sont rémunérées en nature. D'où leur présence dans les sites d'extraction d'or au même titre que les enfants.

Les femmes et enfants sont actifs dans la mine. Au cours de la collecte des données, il est ressorti que ces catégories d'orpailleur ne profitent pas économiquement de la mine comme leur collègue homme en dépit de la prégnance de leur rôle.

Depuis l'époque coloniale, les femmes ont joué un rôle prépondérant dans l'organisation sociale des sites miniers de Colomine, Bétaré-oya et de Kambélé. Elles continuent d'ailleurs jusqu'aujourd'hui à l'assurer de manière variée et prépondérante. La preuve, leur taux de participation dans les travaux de l'orpaillage dépasse largement celui des hommes. Les raisons de leur présence sur les sites miniers ont plusieurs explications parmi lesquelles, le mode de vie familiale traditionnelle et la pratique culturelle de l'exploitation aurifère dans les zones rurales.

Concernant les postes d'intervention dans le circuit de production, on peut dire que les femmes sont présentes à tous les niveaux du circuit, depuis la remontée du minerai, de son transport jusqu'au traitement. C'est ainsi que, sur certains sites de Mbutu ou de Morongo dans la zone de Kambélé par exemple, les femmes constituent plus de 90% des travailleurs impliqués dans la remontée et le lavage des minerais aurifères. A côté de ces postes de travail, directement liés à la production minière proprement dite, les femmes jouent également un rôle majeur dans des activités annexes, comme la cuisine, le petit commerce et le ravitaillement des sites en nourriture et en eau. Il s'agit d'un ensemble de tâches qui exigent patience et habileté. En dépit de ces apports importants, le statut social de la femme dans l'artisanat minier demeure peu favorable. Nonobstant ses multiples obligations, celle-ci n'a que peu de droits et ne bénéficie pas encore de concours significatifs pouvant valoriser son travail et renforcer ses capacités.

Fort de ce constat, on peut dire que, même si la femme dans cet environnement rencontre beaucoup plus de difficultés dans la pratique de l'orpaillage traditionnel, elle se bat courageusement pour améliorer ses conditions économiques. L'action de la femme sur les sites a fini par faire mentir l'imagerie populaire qui voudrait qu'elle n'y joue aucun rôle, du fait qu'elle ne descend pas dans les puits. Il est aujourd'hui commun de rencontrer sur les sites miniers des femmes qui ont prospéré, et qui sont devenues propriétaires de parcelles ou employeurs d'artisans miniers hommes. La photo qui suit présente une femme exploitante de mine dans un chantier à Bétaré-oya.

**Photon°6: Une femme artisans miniers accompagnée de ses enfants lavant le gravier pour recueillir l'or à Bétaré-oya en 2016**



**Source :** Cliché Edith DjowéYamo, photo prise le 30 août 2016 à Bétaré-oya

Cette photo prise au chantier Tigoup le 30 août 2016 montre le rôle non négligeable des femmes à la phase du lavage. A ce moment, les hommes s'emploient à prospecter de nouveaux trous et à entamer l'excavation. Dans cette prise de vue, on aperçoit le dispositif qui est constitué d'une pirogue à l'intérieur de laquelle est déposé un tamis. A l'aide d'une moto pompe l'eau est tirée par un tuyau et versée dans la pirogue d'où le gravier est déposé au fur et à mesure afin de séparer sable, terre et pierres pour ne retenir que la pâte contenant l'or.

Tout comme les femmes, les enfants sont présents sur les chantiers et jouent un rôle qui est aujourd'hui indéniables. Ils sont présents dans de nombreux sites à Colomine, Bétaré-oya et de Kambélé. Les risques et les conditions de travail sont évidemment différents, selon que ces activités sont exercées dans des trous (puits) ou dans le lit des rivières. En général, le travail souterrain est réservé aux hommes.

Par contre, certains travaux sur les sites sont quasiment réservés aux jeunes garçons et aux petites filles. Il s'agit essentiellement du transport et du traitement du minerai, les corvées d'eau et la surveillance des bébés sur le site. Le minerai, une fois remonté du fond des puits est transporté par les enfants sur la tête ou sur le dos, rarement dans des brouettes ou des pousse-pousse. Il existe d'autres activités exercées par

les enfants sur les sites d'extraction d'or de Kambélé, on peut citer : la préparation et la vente de la nourriture ; la vente ambulante ou à poste fixe de boissons, de cigarettes, de beignets et les opérations de concassage, broyage, pilage et le tamisage du minerai.

Toutefois, d'après nos informateurs l'accès aux sites d'extraction d'or en période scolaire est interdit aux enfants, la police minière traditionnelle veille tant bien que mal à son application. Or, malgré la présence de cette police minière sur certains sites, on observe la récurrence des cas de déperdition scolaire à cause de la fièvre de l'or à laquelle les enfants sont victimes. En général, les enfants qui vivent dans les villages miniers ne vont pas à l'école et les rares structures éducatives autour des sites sont souvent désertées et vidées par la folie de l'or. Les sites étant rarement permanents, les groupes de mineurs migrent très rapidement vers d'autres sites, au gré de nouvelles découvertes ou de rumeurs. Les enfants abandonnent ainsi l'école car, sont souvent contraints de travailler avec leurs parents qui les amènent avec eux sur les sites.

Dans d'autres cas, les enfants décident eux-mêmes de quitter l'école pour tenter leur chance comme leurs amis qui grâce à l'or, ont pu s'acheter un vélo ou une radio. Quand ils ne travaillent pas, les enfants sont abandonnés à eux-mêmes par leurs parents qui passent tout leur temps à chercher l'or. La fragilisation et la perturbation des structures et de l'autorité familiale caractérisent les sites miniers. Dans ces conditions, les enfants souffrent et vivent dans une ambiance familiale perturbée par les disputes, l'alcoolisme et la violence des parents.

En 1998, le BIT a mené une étude sur une population de 500 enfants travaillant dans les petites exploitations minières à Kambélé et Colomine, les résultats ont permis de faire les constatations suivantes : « 41 % ont plus de 12 ans, aucun n'est scolarisé, 25 % d'entre eux vivent avec leurs parents, 95 % ont une heure de trajet à faire pour se rendre sur leur lieu de travail. Dans 96 % des cas, les conditions de vie des familles sont très difficiles, et 66 % vivent dans une extrême pauvreté ». (BIT, 1998).

**Photo n°7 : Des enfants orpailleurs dans un champs de mine à Kambélé en 2016**



**Source :** Cliché DjowéYamo Edith, photo prise le 25 août 2016 à Kambélé

La photo de gauche montre deux enfants orpailleurs un garçon et une fille en plein séance de lavage du gravier contenant l'or. Celle de droite présente des enfants qui sont dans les arbustes près d'un chantier. Cette situation aggrave la déperdition scolaire et la sous-scolarisation en instaurant l'analphabétisme dans la région de Kambélé.

### **3.2. Les relations de travail d'extraction de l'or de 1934 à 2014 : entre relations amicales et accointances conflictuelles**

L'activité artisanale repose sur un ensemble de prescriptions coutumières qui accordent une place de choix aux relations humaines. Les us et coutumes propres à l'orpaillage obligent en quelque sorte les artisans miniers à entretenir des relations d'amitié. Le caractère incertain de la capture de l'or ajouté aux croyances<sup>31</sup> font que les extracteurs d'or collaborent entre eux. Ainsi, l'amitié est une technique qui épouse la structure organisationnelle de l'orpaillage. C'est également un élément qui favorise le rapprochement et renforce la solidarité. La collaboration est quasi obligatoire dans le travail de l'or si l'on considère toutes les tâches à accomplir pour obtenir l'or. Le fonctionnement des sites miniers de Colomine, de Bétaré-oya et de Kambélé repose sur un modèle qui intègre des groupes socioéconomiques constitués des chefs et des ouvriers. Le chef peut être soit propriétaire de la terre, propriétaire du site ou les deux à la fois. Il revient donc au chef du site de récompenser un ouvrier au regard de l'engagement et de l'abnégation au travail ; d'un bon service rendu à la société de par la dévotion au travail, l'assiduité et le respect des collègues qu'un manœuvre peut être promu au rang de chef d'équipe.<sup>32</sup> Toutefois, l'originalité de l'orpaillage reste profondément marquée par l'esprit communautaire, qui est un élément indispensable à

<sup>31</sup> Selon la plupart d'orpailleurs, l'or appartient aux "esprits".

<sup>32</sup> Entretien avec David Darman, Colomine, le 29 août 2016, 39 ans.

la règle coutumière comme source de droit, convoquée pour résoudre les problèmes en cas de conflit.

Comme dans tout métier, l'orpaillage connaît des tensions entre les principaux acteurs. Celles-ci peuvent naître de plusieurs motifs. En 1999, une dispute a eu lieu entre les villages Longa essentiellement composé d'orpailleurs et Bétaré-Oya qui est une ville cosmopolite, où extracteurs d'or et autres se côtoient. Le motif de la querelle est la dispute du chantier Haya haya. Ce chantier découvert par Jean Haïnenou est revendiqué par Bouba et Damboura en disant à qui voulait les entendre que le chantier en question se trouve sur le terrain de leur parent. Bouba, Hainenou et Damboura sont tous originaires de Bétaré-Oya. Les discussions s'intensifient et prennent l'allure d'un conflit ouvert entre Longa et Bétaré-Oya. Les habitants de Longa n'accèdent plus facilement au terrain du travail pourtant situé sur leur « territoire ». Une interdiction formelle fut lancée par les habitants de Longa à l'encontre des ressortissants de Bétaré-Oya demandant à ces derniers de ne plus traverser l'espace de Longa afin d'atteindre le chantier à polémique. Or, les habitants de Longa s'approvisionnent quotidiennement au marché de vivres à Bétaré-Oya situé à 3 km, en même temps les habitants de Bétaré-oya fréquentent l'un des chantiers se trouvant à Longa. Ce fut le début de l'opération "or contre nourriture" où les femmes de Bétaré-Oya refusèrent de vendre les vivres à la population de Longa. La querelle dura deux mois et à son terme, certaines personnes de Longa prirent l'engagement de pratiquer l'agriculture. Il fallait attendre l'épuisement du gisement aurifère de Haya haya pour retrouver le climat d'entente d'antan entre ces deux villages voisins.

L'arrivée de nouveaux acteurs dans la pratique de l'exploitation artisanale semi mécanisée de l'or vient bousculer le mode traditionnel du fonctionnement de l'orpailleur. Notamment, les Chinois qui sont de plus en plus présents dans la quasi-totalité des sites miniers de la région de l'Est. Cette situation génère ainsi des conflits entre populations villageoises et ces opérateurs chinois. D'après le président des artisans miniers de Colomine, « ce qui nous choque le plus, c'est le fait que les chinois nous empêchent d'utiliser leurs déchets alors qu'ils occupent déjà toutes nos terres ». <sup>33</sup> Nos informateurs disent subir un envahissement. Selon les extracteurs d'or, il est de plus en plus difficile de disposer d'un trou ou d'un chantier du fait de l'attribution des autorisations d'exploitation à ces opérateurs sur la grande majorité des espaces qu'occupaient les orpailleurs. Tout ce qui précède a des impacts sur les revenus des orpailleurs.

### **3.3. La disparité des revenus des orpailleurs de 1934 à 2014**

La ruée vers les mines d'or se fait à des vitesses différentes conformément aux intérêts que l'on y attache. Tout compte fait, en 1934 au moment où la première compagnie d'exploitation de l'or s'implante à

---

<sup>33</sup> Entretien avec Bernard Ndoke Sewane, Bétaré-oya, le 29 août 2016, 38 ans.

Bétaré-oya, la communauté du personnel d'ouvriers miniers recrutés dans des sociétés minières est composée essentiellement des populations africaines. Parmi les communautés étrangères, les Centrafricains étaient les plus nombreux. Ils sont venus pour la plupart avec leur ancien employeur notamment, Daniel Mathys. Ce dernier travaillait antérieurement dans une compagnie d'exploitation de minerais à Nguia, Yaloké, Baboua et Bouar dans l'actuelle RCA.<sup>34</sup>

Le salaire est généralement perçu après 15 (quinze) jours c'est-à-dire sous la quinzaine. Celui-ci est très attendu par les orpailleurs compte tenu de ce que la ration alimentaire qui est mis à leur disposition parvient difficilement à couvrir la période.

Les ouvriers régulièrement recrutés par les chercheurs d'or occidentaux perçoivent à la fin du mois un salaire. Selon nos informateurs, la moyenne générale du salaire que percevaient les ouvriers africains était de 10 à 15 francs. Les orpailleurs ont également la possibilité de se faire payer après quinze (15) jours de travail.<sup>35</sup>

C'est à midi que l'intendant, après l'arrêt des travaux remet à chacun ce qui lui revient de droit. Après avoir pris leur argent, les hommes s'offraient des petits moments de plaisir selon qu'ils étaient des ouvriers responsables ou moins responsables. Les ouvriers responsables après avoir perçus leur solde passaient souvent chez le boutiquier du coin pour régler leur solde et rentraient chez eux avec le reste. Ils faisaient un détour dans des cabarets afin de s'offrir des liqueurs faits à base de maïs. Par contre, ceux des artisans miniers moins consciencieux vont boire à grand flot et pour beaucoup, s'adonner aux femmes libres qui n'étaient pas absentes de la scène. Dans des familles où il y a parents, enfants, tous contribuent aux financements des charges familiales. La solde des orpailleurs célibataires leur sert à rembourser leurs dettes de boissons et à davantage se faire plaisir. Cette situation va perdurer jusqu'en 1957 avec la fermeture des dernières sociétés minières qui vient mettre un terme à la solde directe pour créer une nouvelle forme d'accumulation. Le traitement salarial mis sur pied par les chercheurs d'or occidentaux dès 1934 à l'endroit des orpailleurs de leurs sociétés minières, servira pour cette catégorie d'extracteur d'or la voie royale d'accumulation jusqu'en 1957. Après cette date, d'autres modes de paiements sont développés par les orpailleurs à l'instar du partage du gravier entre artisans, mais surtout le remboursement de la dette du collecteur.

La vente des produits aurifères était du ressort des compagnies coloniales et les produits étaient convoyés vers l'Europe. Mais depuis la décennie 1990 et surtout le boom minier observé dès la première décennie du troisième millénaire, d'autres débouchés d'écoulement d'or ont aussi fait surface. Principalement, les pays émergents tels que la Chine, le Brésil et certains pays de la Péninsule arabique notamment l'Arabie Saoudite, le Qatar et les Emiraties. À côté de ces foyers de

---

<sup>34</sup>Entretien avec Iya Djafarou, Bertoua, le 13 avril 2016, 47 ans.

<sup>35</sup>ANY, 2AC162 compagnies minières (Salaire du personnel), Correspondance de 1949 relative à une mission de contrôle, 1939-1949.



commerce, certains pays Africains tels que le Nigéria, l'Afrique du Sud constituent aussi des marchés d'or pour les commerçants. Ainsi, les extracteurs vendent eux-mêmes leur produit. Cependant, les revenus obtenus ne sont pas toujours les mêmes. Les revenus des orpailleurs de Bétaré-Oya diffèrent de ceux de Colomine selon deux déterminants. Selon le premier déterminant, les revenus liés à l'orpaillage dans la localité de Bétaré-Oya, sont quasiment permanents depuis deux décennies environ.<sup>36</sup> Quant au second déterminant, les sommes reçues sont modestes comparativement à Kambélé où un jeune coiffeur se fit une fortune évaluée à cinquante millions de francs Cfa ou encore le cas du commerçant de Colomine qui, au bout de quelques semaines de travail d'extraction d'or brassa quarante millions de francs Cfa. A Bétaré-Oya, les revenus annuels oscillent entre cinq cents mille francs Cfa et trois millions contre trois cents mille et un million six cent cinquante mille francs Cfa à Kambélé à l'est de Batouri (Massike, 2003 : 32).

## Conclusion

En définitive, ce travail portait sur les conditions de travail et leurs impacts sur la vie des orpailleurs de l'Est-Cameroun. Pour comprendre comment et pourquoi le cadre de travail des mineurs influence sur la condition de vie des mineurs, il était important d'étudier les infrastructures déployées et la nature des chantiers de travail des orpailleurs. Il en ressort que dans ces chantiers précaires, il y règne une promiscuité. Dans les champs de mines, les orpailleurs mal équipés sont exposés aux intempéries diverses. Les matériels de travail utilisés sont archaïques et laissent parfois des séquelles corporelles sur ces artisans de mine. Toutefois, l'avènement de mécanisation de l'extraction aurifère a influencé sur les matériels de travail. Désormais, de nombreux orpailleurs combinent les outils locaux à ceux manufacturés. Les champs de mines sont de véritables lieux d'organisation. Le travail de mine s'organise autour des hommes, des femmes et même des enfants. Dans la chaîne de travail, on retrouve les femmes à tous les niveaux du circuit. Il s'agit notamment de la remontée du minerai, de son transport et de son traitement. Les enfants quant à eux assurent les corvées d'eau et parfois le transport du minerai.

Il a été relevé dans ce travail que des relations d'amitié se sont établies dans les villages des mineurs. Le caractère incertain du travail de l'or et la solidarité africaine font que les mineurs collaborent entre eux. Les orpailleurs agissent souvent en solitaire ou en équipe. Ils travaillent soit sur leur propre espace ou alors dans une zone mise à leur disposition par un individu en échange plus tard de l'exclusivité de la vente ou d'un pourcentage de l'or extrait. Cependant, comme dans tout secteur

---

<sup>36</sup> Entretien avec un cadre de la Délégation Régionale des Finances de l'Est, Bertoua, le 12 avril 2016, 41 ans.



d'activité, les acteurs de l'orpaillage entre très souvent en conflit. Au regard des enjeux que suscitent l'exploitation de ce minerai et les conditions de travail des mineurs, les villages de Colomine, de Bétaré-oya et de Kambélé sont devenus de milieux conflictogènes et conflictuel auxquels il faut apporter des solutions adéquates.

## Sources orales et bibliographie

### Sources orales

Nom et prénom	Fonction/Profession	Âge (unité, jours ou an)	Lieu et date d'entretien
Abdoulaye Souleyman	Collecteur et commerçant	48	Bétaré-oya, le 26 août 2016.
Baba Bell	Chef de village Kambélé III	71	Kambélé, le 25 août 2016.
Bouba Gérald	Président Fédéral des unions des GIGAMINE de Bétaré-Oya	63	Bétaré-oya, le 20 août 2016
Darman David	Opérateur économique	39	26/08/2016 à Kambélé
DokeSewan Bernard	Président Fédéral de l'union des GIGAMINE de l'arrondissement de Ngoura	38	Bétaré-oya, le 29 août 2016.
Haito Simphorien	Chef de 3 <sup>ème</sup> degré de Colomine	42	Colomine, le 29 août 2016.
Hobi	Agent du CAPAM antenne régionale de Bertoua	43	Bertoua, le 30 août 2016.
Iya Ouba Aladji	Secrétaire de la communauté musulmane et collecteur	62	Bertoua, le 16 avril 2016.
Iya Djafarou	Collecteur et commerçant	47	Bertoua, le 13 avril 2016.
Justin Litina	Ancien artisan minier	62	Batouri, le 19 mai 2016.
Nbotou Robert	Ancien artisan minier	55	Bétaré-oya, le 29 mai 2016.
NdokeSewane Bernard	Président Fédéral de l'union des GIGAMINE de l'arrondissement de Ngoura	60	Colomine, le 27 août 2016

Ndouma Armand	Ancien artisan minier et membre de la police minière	67	Colomine, le 27 août 2016.
---------------	--	----	----------------------------

### **\*Sources archivistiques**

ANC, 2 AC/187 ouvriers miniers et état de santé, CMB 1945.  
 ANY 1AC504, Rapport annuel du service des mines, 1948-1950, feuille 29.  
 ANY, 2AC162, compagnies minières (Salaire du personnel), Correspondance de 1949 relative à une mission de contrôle, 1939-1949. ANY, DOM 656, mines et carrières, réglementation, permis miniers, taxes, affaires diverses, 1921-1946.  
 ANY, Le travail indigène APA 10357/4 renseignement 1922 copie – 1931.

### **Bibliographie**

ADAMOU, Hassan., (1999), « l'exploitation artisanale de l'or et évolution de l'espace rural à Ngouri-Leggal-Gorro », mémoire de maîtrise en Géographie, Université de Ngaoundéré.  
 BANESE, E. (2020), «Les enjeux sécuritaires de l'exploitation minière de la zone de bétare-oya à l'est-Cameroun : 1924 à 2018 », Mémoire de Master recherches en Histoire, Université de Maroua  
 BURY, J. (2004), « Livelihoods in transition: traditional gold mining operations and local change in Cajamarca, Peru», *The geographical journal*, Vol. 170, N°1, march pp 78-91.  
 DJOWE YAMO, E. (2016), « Les exploitants des mines dans la région de l'Est-Cameroun de 1934 à 2014 », Mémoire de Master en Histoire, Université de Ngaoundéré  
 DZALA-KILOUTA, T., (2005), « Entrepreneuriat d'insécurité et réseaux de contrebande de diamant et de coltan en Afrique centrale des années 90 à nos jours : une menace pour l'intégration sous-régionale », in Pidika Mukawa D. et Tchouassi G., (dirs), *Afrique centrale, crises économiques et mécanismes de survie*, Dakar, Imprimerie Graphics, pp. 106-138.  
 GAVIN, H., (2002), "The environmental impact of small scale mining in Ghana: identifying problems and possible solutions", *The geographical journal*, Vol. 168, N°1, march pp 57-72.  
 KIETHEGA J., (1982), *L'or de la Volta Noire*, Paris, L'Harmattan.  
 MASSIKELOKE., M, (2005), « l'exploitation artisanale de l'or dans la région de Bétaré-Oya (Est-Cameroun) de 1934 à 2003 », mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Ngaoundéré,.  
 MENGUE, A. (2001), « Relation frontalières entre les peuples du Cameroun et les autres pays de l'Afrique centrale : le cas de l'Est », in Abwa D., et al (éds), *Dynamique d'intégration régionale en Afrique Centrale. Intégration Afrique centrale*, Tome. 1, Yaoundé, P.U.Y, pp.66-83.  
 NDIH. J., (1982), « L'industrie extractive : l'Étain de Mayo-Darlé, 1932-1989», Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Ngaoundéré,

- NTEP. P., G., et al, 2001, *Ressources minérales du Cameroun : notice explicative de la carte thématique des ressources minérales du Cameroun sur fond géologique*, Yaoundé, Sopecam, p. 87.
- TCHINDJANG. M., P., (2015), « Impact et suivi par télédétection de l'exploitation minière sur le couvert forestier dans la région de l'Est du Cameroun : cas du département du Lom et Djerem (4°30-6°N & 13°-14°30 E) », Rapport d'étude (IRD).
- VOUNDI. E et al., (2019) « Analyse des mutations socio-environnementales induites par l'exploitation minière à Bétaré-Oya, Est-Cameroun », <https://journals.openedition.org/vertigo/24329>, consulté le 13 mars 2022.